

Marie-Claude Varailas
Sénatrice de la Dordogne



RETOUR SUR
MON MANDAT DE SÉNATRICE
OCTOBRE 2024



Bibliographie :

Élue sénatrice le 27 septembre 2020

AU SÉNAT:

- Vice-présidente de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes
- Membre du groupe communiste républicain citoyen et écologiste - Kanaky (CRCE-K)

Mandat local : conseillère départementale de la Dordogne (canton Isle Manoire)

AUTRES FONCTIONS :

- Membre de la commission spéciale sur la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
- Membre de la commission spéciale sur la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires.
- Vice-présidente de la mission d'information sur le thème « gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement. »
- Membre du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Sommaire

Collectivités et territoires	p. 5
Économie	p. 8
Santé	p. 9
Logement	p. 10
Éducation	p. 11
Agriculture	p. 12
Environnement	p. 15
Transports	p. 18
Énergie	p. 19
Social	p. 20
Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les Hommes et les Femmes	p. 21
Vie associative	p. 22
Devoir de mémoire	p. 22

Édito



Mesdames, Messieurs, Chers (ères) Collègues

Voilà plus de trois ans maintenant que vous m'avez fait l'honneur de vous représenter au sein de l'Assemblée des territoires qu'est le Sénat.

Durant cette première partie de la législature, mon travail parlementaire a été nourri par l'écoute et les échanges que j'ai entretenus régulièrement avec les élus et acteurs économiques, agricoles, syndicaux et associatifs de notre département.

Ce mandat passionnant, que je vis comme le prolongement de mon engagement professionnel au sein de la fonction publique territoriale, m'a offert la possibilité de participer à l'élaboration de la loi mais également de percevoir les difficultés pour le Parlement d'exercer pleinement son droit. Ce dernier est, en effet, restreint par certains articles de la Constitution comme le 49-3 à l'Assemblée Nationale ou l'article 40, permettant de prononcer l'irrecevabilité financière d'un texte ou d'un amendement au prétexte de son impact sur les finances publiques, comme ce fut le cas au Sénat lors de l'examen du projet de Loi de réforme des retraites. Des armes constitutionnelles nuisibles pour l'exercice de la démocratie représentative.

Ces trois premières années ont été bouleversées par la crise sanitaire et, depuis février 2022, par la guerre en Ukraine suivie du conflit au Proche Orient qui, depuis l'attaque du 7 octobre en Israël, a basculé dans l'horreur, sacrifiant des milliers d'enfants et de civils innocents.

A ce contexte géopolitique européen et mondial, sont venues s'ajouter l'inflation et la crise de l'énergie qui ont entraîné bon nombre de ménages dans la précarité, fragilisant durablement le pouvoir d'achat des classes moyennes.

La réalité du monde agricole que nous connaissions déjà a explosé sous la forme d'une mobilisation historique pour dénoncer l'asphyxie de la profession qui, après les deux Lois EGALIM reste le parent pauvre de la répartition des richesses dans le secteur agroalimentaire. Comme l'ensemble des salariés de ce pays, ils veulent vivre dignement de leur travail.

La loi « Immigration », largement censurée par le Conseil Constitutionnel, a fortement marqué l'activité parlementaire. Elle ne sera pas sans conséquences pour nos collectivités locales qui devront gérer de nouvelles situations d'urgence, inextricables, sans moyens, sans solutions ni pouvoir de décision.

L'entrée au Panthéon de Missak Manouchian, représentant les étrangers morts pour la France au nom de la haute idée qu'ils se faisaient de nos principes républicains, a fait écho à celle de Joséphine Baker et est venue rappeler que notre pays s'est bâti et enrichi au fil des siècles grâce à ses idéaux humanistes, universalistes, d'égalité et d'antiracisme.

Vice-Présidente de la Commission Aménagement du territoire et du développement durable, j'y mène des travaux transpartisans pour donner toute leur place aux enjeux qui traversent nos territoires ruraux, à savoir : le numérique, le transport, la santé et la désertification médicale, l'application du Zéro artificialisation nette ou encore la défense des services publics que nous portons avec détermination avec mon groupe parlementaire.

Les élections européennes puis les élections législatives qui ont eu lieu les 30 juin et 7 juillet 2024 à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, nous ont placés dans une situation inédite sous la 5ème République. Après avoir refusé la nomination un premier Ministre issu du Nouveau Front Populaire, arrivé en tête à l'issue du scrutin, le Président de la République a nommé à ce poste Michel BARNIER appartenant à la droite républicaine.

Les travaux du Parlement ont repris le 1er octobre avec la déclaration de politique générale du Premier ministre et vont se poursuivre avec l'examen des projets de loi de Financement de la Sécurité Sociale et de l'État dans un contexte qui s'annonce difficile. En effet, nous enregistrons une dette de 3 200 milliards d'euros, en voie d'atteindre les 6% du PIB. Face aux urgences sociales qui se sont exprimées à l'occasion des élections législatives, la priorité doit être donnée à l'intérêt général, en commençant par la reconstruction de nos services publics.

Un débat budgétaire qui s'annonce complexe après les déclarations du Ministre démissionnaire des finances Bruno LE MAIRE qui accuse les collectivités territoriales d'une dégradation des comptes publics de 16 milliards d'euros, surtout lorsque l'on sait que la dette de celles-ci ne représente que 9 % de la dette totale et qu'elles se doivent de voter des budgets à l'équilibre.

A travers ce compte rendu qui ne se veut pas exhaustif, je vous renouvelle ma détermination à continuer de relayer vos préoccupations et travailler avec vous pour porter la voix de nos territoires ruraux.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Vous pouvez compter sur moi,

Marie-Claude Varailles

Statistiques du mandat au 1er août 2024



108

Questions écrites et orales



8

Questions orales au Gouvernement dont 5 questions d'actualité*



68

Propositions de loi cosignées



3

Propositions de loi déposées (auteur et 1^{ère} signataire)



110

Amendements déposés en séance publique



35

Amendements déposés en commission



302

Interventions en séance publique



87

Interventions en commission



1

Rapport d'information
« Femmes et ruralités en finir avec les zones blanches de l'égalité »
(14 octobre 2021).

* Contre la remise en cause du collège unique et l'instauration du « choc des savoirs » (février 2024),
Contre la suppression du timbre rouge et la casse du service public postal (janvier 2023),
Reprise de l'expulsion locative à la fin de la trêve hivernale (mai 2021)
Demande de levée des brevets et vaccins publics contre la covid-19 (décembre 2021),
Lutte contre les violences faites aux femmes (novembre 2020),

Collectivités

Défendre l'autonomie fiscale et politique

Depuis 3 ans, je défends avec conviction les intérêts de nos communes et la préservation des services publics de proximité et de qualité, tant je sais que ce maillon est essentiel à l'unité républicaine, il en est le ciment.

Décentralisation ne doit pas rimer avec recul des services publics et privatisation rampante. Or, c'est bien ce qui se dessine aujourd'hui avec les attaques successives sur les finances de nos collectivités et leur asphyxie lors des projets de loi de finances et loi de programmation des Finances publiques. Depuis des années, les baisses de dotation, la complexification des dossiers à monter, les transferts de compétence non compensés ont contribué à réduire les marges de manœuvre de nos communes et de nos intercommunalités. Peu à peu l'exécutif tend à transformer les collectivités en services déconcentrés de l'État.

Nous l'affirmons à nouveau, les collectivités n'ont pas de responsabilité dans le niveau de la dette publique. Elles doivent voter leur budget en équilibre et n'emprunter que pour financer leurs dépenses d'investissement qui, à elles seules, représentent 70% des investissements publics de notre pays.

LES FINANCES DES DÉPARTEMENTS DANS LE ROUGE

Dans un rapport publié en octobre 2023, la Cour des Comptes confirme que les dépenses des Départements explosent tandis que leurs recettes dégringolent.

Encore plus touchés que les Communes et les Régions, ils voient leurs dépenses sociales augmenter fortement. C'est notamment le cas de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Dans le même temps, le fort ralentissement du marché immobilier a eu un impact important sur leurs recettes (les droits de mutation). Enfin, privés désormais de fiscalité, les départements sont devenus dépendants des aléas de l'économie puisqu'ils ne récupèrent qu'une part de la TVA perçue nationalement.

En 2024, le compte n'y est toujours pas. Nos collectivités se voient privées de la CVAE et de dotations suffisantes pour faire face à l'inflation et aux dépenses énergétiques. Pire, le filet de sécurité instauré lors du PLF et PLFR 2023 a concerné dix fois moins de communes qu'annoncé et 3400 d'entre elles ont dû le rembourser intégralement. Un dispositif illisible et finalement inutile qui les fragilise.

Sans recettes supplémentaires, les élus locaux n'auront pas d'autre choix que de limiter de nouveaux postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement avec, à la clé, le risque d'une dégradation de l'accès au service public.



Pour garantir la libre administration des collectivités locales, nous avons déposé avec mon groupe CRCE une série de propositions de loi pour :

- Permettre aux collectivités de bénéficier des tarifs réglementés de gaz et d'électricité et les protéger de la hausse du coût de l'énergie.
- Rétablir la clause générale de compétence des Départements et Régions.
- Indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation.
- Introduire un véritable aménagement du territoire conjuguant intérêt général et intérêt local reposant sur trois piliers : habiter, travailler et vivre sur un territoire.
- Assurer la compensation de la hausse des prix de l'énergie et celle du point d'indice des fonctionnaires territoriaux.

Le Gouvernement doit par ailleurs être aux côtés des collectivités locales pour les accompagner plus fortement dans la rénovation énergétique, notamment celle des bâtiments scolaires. Ce fût le sens de mon intervention auprès du Ministre de la transition écologique à l'occasion d'un débat au Sénat.

Le fonds vert qui risque d'être fortement amputé au budget 2025 limité à 25 % est insuffisant au regard des dépenses très conséquentes pour permettre aux communes de mettre en œuvre de tels programmes.

Afin de restaurer l'autonomie fiscale et financière des collectivités, je défends avec mes collègues le gain en clarté et en sincérité dans les modalités de calcul de la taxe foncière et la compensation pérenne à 100% des exonérations décidées par l'État. Le coefficient correcteur a fortement pénalisé les communes rurales.

OBJECTIF ZAN (ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE) DE L'ADOPTION DE LA LOI À SA DÉLICATE DÉCLINAISON DANS NOS TERRITOIRES



En ma qualité de cheffe de file pour mon groupe sur les sujets d'aménagement du territoire, j'ai siégé au sein de la Commission spéciale chargée de l'examen du texte clarifiant la mise en application du ZAN. La loi du 20 juillet 2023 vise à accompagner les élus locaux dans son application prévoit ainsi notamment :

- le rallongement des délais de modification des documents d'urbanisme.
- la garantie rurale d'un hectare par commune.
- la représentation des territoires par la création des Conférences Régionales de Gouvernance comprenant élus régionaux, départementaux et communaux.
- la comptabilité des projets de grande ampleur dans une enveloppe nationale spécifique ;
- la création d'outils pour les élus aménageurs comme l'extension du droit de préemption et du sursis à statuer pour la délivrance des permis de construire.
- l'augmentation des moyens financiers dans la valorisation des friches industrielles, à l'initiative de mon groupe parlementaire.

Plus récemment, les conclusions du groupe de suivi de l'application du ZAN ont nourri une réflexion aboutissant à une proposition de loi qui est à ce jour en cours de rédaction afin de revenir sur un certain nombre de mesures, notamment :

- sur le mode de comptabilisation en suggérant des exceptions de comptabilité pour le logement social
- un renforcement du dialogue entre Etat et collectivités
- une évolution des trajectoires du ZAN, en particulier pour l'après 2031, afin qu'elles soient plus réalistes.

Au cours de l'examen, je continuerai de soutenir avec détermination **un accompagnement financier et technique renforcé** des collectivités locales ainsi qu'**un traitement plus favorable pour les collectivités vertueuses** qui n'ont pas ou peu construit ces 10 dernières années par rapport à la moyenne nationale.

J'ai également soutenu

et voté pour :

- Le maintien des zones de revitalisation rurale (ZRR) et leur inscription dans le code de l'urbanisme. Afin d'améliorer l'efficacité d'un dispositif initié en 1995, ses critères sont aujourd'hui refondus en « FRANCE RURALITE REVITALISATION », un dispositif présenté dans le projet de loi de finances 2024 et mis en application en juillet 2024.
- La proposition de loi tendant à favoriser l'habitat en zones de revitalisation rurale tout en protégeant l'activité agricole et l'environnement.
- Une réforme du régime des indemnités des catastrophes naturelles et de son financement.

Nos communes, socle de la démocratie

Depuis la crise des gilets jaunes et le Grand Débat, le Président de la République n'a eu de cesse de tenter de renouer avec les maires mais les projets de loi qui se succèdent au Parlement peinent à convaincre d'une sincère et réelle volonté de décentralisation. Pire, depuis le dernier renouvellement municipal, plus de 960 maires auraient démissionné. 40 maires démissionnent chaque mois et la Dordogne ne fait pas exception.

C'est pourquoi, j'ai à cœur depuis le début de mon mandat de défendre l'échelon communal à travers deux grands axes : un véritable statut de l' élu et une revalorisation du métier de secrétaire de mairie.

« Les élus ont besoin d'un État qui accompagne, aide à la prise de décision et sécurise leur mandat au quotidien. »

Le Sénat a adopté le 7 mars 2024 une proposition de loi visant à créer un statut de l' élu local pour répondre à la crise de l'engagement. Face à la démission massive de maires, des mesures concrètes comme la revalorisation des indemnités, la facilitation matérielle pour concilier vie personnelle/mandat et la sécurisation post-mandat sont proposées pour encourager l'engagement citoyen.

Être élu local est depuis toujours un véritable sacerdoce qui demande un engagement sans pareil au service de la collectivité et au contact direct des habitants. Un statut particulier qui n'est ni un métier ni du bénévolat mais qui définit des hommes et des femmes habités par le sens du commun et le dévouement mais à portée d'engueulades. Des mots qui raisonnent encore plus cruellement alors que les signalements de violences faites aux élus sont en hausse de 35% pour l'année 2023.

« UNE NECESSAIRE REVALORISATION DU MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE »

Face au constat du manque d'attractivité de ce métier, nous sommes avec mon groupe parlementaire activement attaqués à la revalorisation de cette profession polyvalente et exigeante. Un métier exercé à 95 % par des femmes qui incarnent les premiers maillons du service public et parfois les seuls, aux côtés des maires, pour un salaire à peine supérieur au SMIC. Or, sans agents qualifiés et mobilisés, c'est le niveau des services publics locaux qui est remis en question. Notre proposition de loi adoptée à l'unanimité du Sénat le 6 avril 2023 visait à introduire une formation initiale et un meilleur statut aux secrétaires de mairie. Cependant, le salaire de ces fonctionnaires reste déterminé à la discrétion du Gouvernement. Au terme d'une année législative marquée par le dépôt de deux textes, l'emploi de secrétaire général(e) de mairie est reconnu dans le code des collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2028, revalorisé comme un emploi de catégorie B pour les communes de moins de 2000 habitants et de catégorie A pour les communes de plus de 2000 habitants.

4 décrets d'application de la loi du 30 décembre 2023 ont été publiés au Journal Officiel du 17 juillet 2024. Ils concernent le recrutement, la formation et la promotion des fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général(e) de mairie, ainsi que l'octroi d'un avantage spécifique d'ancienneté.

Pour ma part, je continuerai à défendre :

- la création d'un statut d'emploi propre à cette fonction assorti d'une grille indiciaire ;
- l'accompagnement des communes dans le recrutement et le financement de ces postes.



Remise du diplôme universitaire Carrières territoriales en milieu rural aux futures secrétaires de mairie, CDG24.

Yvette VIGIÉ, une femme engagée

Nous avons la chance de compter parmi nos maires, Yvette Vigié, maire de Nabirat depuis 1989 et doyenne des femmes maires de France.

Ce fut donc un grand plaisir pour moi de lui remettre en septembre 2023 la médaille du Sénat lors d'une soirée organisée par ses collègues élus de la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord et son conseil municipal afin d'évoquer son parcours de vie. En novembre dernier, le président de la République lui a remis la Légion d'Honneur, consécration ultime et récompense d'une vie de travail et de dévouement.

Collègue

A LA RENCONTRE DES ÉLUS :



Depuis le début de mon mandat, je m'emploie à être l'élue de tous, sans sectarisme, et à défendre avec force et détermination les intérêts de notre département, de ses habitants. Ce mandat passionnant m'amène à jongler entre les enjeux nationaux et les réalités départementales puisque le Sénat est l'assemblée au service de la démocratie, des territoires et des concitoyens, avec une double mission législative et de contrôle du gouvernement. J'y défends une ruralité attractive, dynamique et innovante.

Malgré la nécessité de siéger chaque semaine au Sénat, je suis déterminée à être la plus présente possible sur l'ensemble du département et à répondre aux invitations des communes. Ainsi, avec mon collègue Serge Mérillou, nous échangeons régulièrement avec les élus et allons à leur rencontre notamment par la voie des Communautés de Communes et ainsi être au plus près de leurs préoccupations.



Économie

RÉINDUSTRIALISER NOS TERRITOIRES

La désindustrialisation n'épargne pas la Dordogne avec la liquidation des menuiseries Grégoire, et plus récemment la fermeture de la ligne 4 des papeteries de Condat, supprimant plus de 170 emplois délocalisés vers l'Italie et l'Espagne.

Alors que nous examinons au Sénat le projet de loi visant à favoriser le développement de l'industrie verte, j'ai interpellé en séance le ministre Roland Lescure pour l'alerter sur les risques de perte de notre souveraineté économique et industrielle si nous ne nous battons pas pour maintenir et préserver nos savoir-faire et présentement la fabrication du papier couché double face à Condat.

Aux côtés des élus locaux et des salariés, nous avons farouchement défendu le maintien des emplois face à la volonté manifeste de LECTA de délocaliser sa production. La signature du Plan de Sauvegarde de l'Emploi ne signe pas la fin de la bataille pour le territoire et je continuerai à être vigilante sur les engagements du groupe industriel ainsi que sur ceux de l'État, en participant notamment au suivi du dispositif de rebond économique déployé sur le territoire sinistré copiloté par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le sort de Condat est un non-sens écologique et stratégique. La conditionnalité des aides est plus que jamais une nécessité car il n'est pas concevable qu'une entreprise puisse se moderniser à grand renfort d'aides publiques pour ensuite procéder à sa délocalisation.

Ce ne sont pas moins de 200 milliards d'euros qui sont alloués chaque année dans le budget de l'État aux grandes entreprises sans aucune contrepartie sociale ou environnementale.



Visite de l'entreprise RubiCuir, BIM

J'ai également défendu:

- L'obtention d'aides urgentes et automatiques pour soutenir les artisans face à l'explosion des tarifs de l'énergie et du coût des matières premières.
- La régulation des prix de l'énergie.
- Des mesures afin de fluidifier le déploiement du haut débit en luttant contre la sous-traitance en cascade et faciliter les recours.

D'ici 2025, l'ensemble des habitations et des entreprises du département seront raccordables au réseau public de la fibre déployé par Périgord Numérique.



Interpellation du ministre R.Lescure sur l'avenir de Condat



Manifestation en soutien aux salariés des papeteries de Condat

Santé

NOTRE SYSTÈME EN SOUFFRANCE

EN DORDOGNE, L'HÔPITAL À BOUT DE SOUFFLE

L'état sanitaire du pays se dégrade, le manque de personnel s'aggrave, le système hospitalier s'effondre et la pénurie de médicaments est de plus en plus récurrente; une crise dont l'écho est d'autant plus fort dans les territoires ruraux comme la Dordogne. En témoignent les fermetures régulières des urgences et des maternités pour lesquelles je n'ai pas manqué d'alerter, depuis 3 ans, le ministre et ai co-signé une tribune transpartisane. J'ai également interrogé le ministre de la Santé sur le bilan de la régulation des urgences mise en place dans notre département depuis plus d'un an, sans réponse à ce jour. Les 147 700 appels au SAMU en 2023 et la régulation de nuit des urgences ne viennent pas infléchir le nombre de consultations : 91 000 passages aux urgences en 2023 contre 98 000 en 2022.

Dans ce contexte alarmant, le Gouvernement a fait passer un Projet de loi de finances de la sécurité sociale 2024 en hausse de 3,2% quand les besoins progressent de 4% chaque année et que l'inflation est à 2,6%. Depuis 2017, ce sont 4 milliards d'euros d'économies réalisées, ce qui ne permet pas de lutter contre l'accroissement des inégalités d'accès aux soins, ni de garantir un haut niveau de protection sociale. Le coût de cette crise tend à retomber sur les collectivités, renvoyées à leurs inégalités de moyens.

CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE : LES PROPOSITIONS DE MON GROUPE

En Dordogne, plus de 25 000 personnes n'ont pas de médecin traitant, un chiffre qui s'aggrave avec les départs à la retraite et les effets relatifs du numerus apertus à l'université. Aussi, avec mon groupe, nous proposons de:

- Développer le conventionnement sélectif à l'installation dans les zones sur-dotées.
- Multiplier les centres de santé publics.
- Augmenter les moyens des universités pour former davantage de professionnels de santé.
- Rétablir la permanence médicale la nuit et le week-end en abrogeant le décret Mattei et en revalorisant les gardes de tous les soignants dans le privé et le public.



Aurélien Rousseau ministre de la santé au CH de Sarlat



Échange avec Didier Couteaud, directeur de l'ARS

Nous avons également :

- Proposé un projet de refondation de l'hôpital public, avec des recrutements massifs et hausses des salaires.
- Renouvelé la demande de moratoire sur les fermetures de lits et services hospitaliers, dont l'application implique de revoir à la hausse les moyens alloués dans la formation des futurs médecins.
- Été à l'origine et rapporteurs d'une commission d'enquête sur la pénurie des médicaments.
- Déposé une proposition de loi pour la création d'un pôle public du médicament afin de garantir notre souveraineté sanitaire.

LOGEMENT

UNE BOMBE SOCIALE

15 millions de nos concitoyens sont menacés par la crise du logement, 4 millions en souffrent directement, 2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement social, 400 000 sont sans abri dont 3000 enfants qui dorment dehors et vont à l'école le matin.

La croissance des prix des logements est de l'ordre de plus de 150% sur 20 ans. Le loyer participe à l'étranglement financier des personnes les plus fragiles qui peuvent y consacrer jusqu'à plus de 50 % de leurs ressources mensuelles.

« Le choc de l'offre » promis en matière de logement n'a pas eu lieu. La baisse des APL suivie d'économies drastiques opérées sur les organismes HLM avec la RLS (Réduction de loyer de Solidarité) et la suppression des aides à la pierre de l'État au Fonds National des Aides à la pierre ont considérablement affecté le secteur. La production de logements HLM a chuté, passant de 124 000 logements en 2016 à 80 000 aujourd'hui, et tout cela dans un contexte de perte fiscale importante pour les collectivités avec la suppression de la Taxe d'Habitation.

Le poids financier de la construction de logements sociaux ne peut être injustement supporté par nos communes rurales déjà contraintes par l'objectif du ZAN.

RENOVATION THERMIQUE : MA PRIME RENOV' JUGÉE INSUFFISANTE.

Alors que 13 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique et que plus de 1 Français sur 5 déclare avoir eu froid chez lui en 2022, j'ai dénoncé dans une tribune cosignée avec ma collègue Marie-Noëlle Lienemann les insuffisances du bilan de « Ma Prime Rénov' ». Le rythme actuel de 60 000 réhabilitations thermiques globales de logements reste trop faible face à la trajectoire de rénovation annuelle de 500 000 logements fixée par le plan Plan Climat de 2017.

En alternative à cette inertie, je soutiens la limitation à zéro euro du reste à charge de « Ma Prime Rénov' » s'agissant des réhabilitations globales réalisées par les ménages les plus modestes ainsi que la définition d'un plan national de rénovation des bâtiments publics qui représentent encore 76% de la consommation d'énergie des collectivités.



Ce que je défends avec mon groupe :

- La généralisation de la TVA à 5,5 % pour la construction des logements sociaux.
- La fin de la RLS pour les bailleurs sociaux.
- La généralisation des aides à l'accession sociale à la propriété.
- Le durcissement de l'encadrement des loyers.
- La taxation renforcée des plus-values immobilières pour financer le Fonds national des aides au logement et inciter à baisser les prix de vente.
- L'interdiction de toute expulsion sans solution de relogement ;
- Le gel immédiat des loyers avec une compensation pour les bailleurs sociaux.
- La revalorisation des APL tenant compte de l'inflation et de l'indice de référence des loyers.

Mes propositions de loi déposées :

- Garantir l'accès au logement pour tous et la préservation du pouvoir d'achat des ménages.
- La gratuité des premiers volumes d'eau potable.
- Interdire les coupures énergétiques et revaloriser le chèque énergie.

ÉDUCATION URGENCE POUR L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

RENFORCER LES POUVOIRS DE LA COMMUNE DANS LE MAILLAGE SCOLAIRE : LA PROPOSITION DE LOI DE MON GROUPE.

Parce qu'ils ont la connaissance des dynamiques locales, comme la construction de logements ou le développement de projets structurants, les élus doivent être replacés au centre des concertations dans l'élaboration de la carte scolaire. Ce nouveau lien entre service public de l'éducation et besoins réels préviendrait les variations du nombre de postes et de classes, et les travaux que cela entraîne, d'une année sur l'autre.

La Dordogne n'étant pas épargnée par les fermetures de classes en raison de sa baisse démographique, j'interviens régulièrement dans un dialogue constructif avec Madame la directrice académique afin de relayer les préoccupations des maires et des équipes éducatives.

CRISE DE RECRUTEMENT INÉDITE À L'ÉDUCATION NATIONALE

Dégradation des conditions de travail, manque de moyens, perte de pouvoir d'achat de près de 30 % ces 20 dernières années, la lassitude a gagné les enseignants. Ni le Grenelle de l'Éducation, ni les revalorisations « socle » et « pacte », ne viennent solutionner la crise de recrutement inédite que traverse l'Éducation nationale. Aussi, j'ai interpellé le ministre sur le manque de moyens matériels et financiers dans l'enseignement et interrogé le ministre des Sports sur le déficit d'infrastructures et d'équipements sportifs à disposition des établissements scolaires.

AESH : À QUAND UN VRAI STATUT ?

Plus de 130 000 AESH attendent un véritable statut, ouvrant le droit à des formations régulières et à un vrai salaire. J'ai, à plusieurs reprises, alerté le ministre de l'Éducation car sans les AESH, il n'est pas d'école inclusive et il n'est pas d'école de la République.



Manifestation de soutien aux AESH



Échanges avec les lycéens de Laure Gatet

DES MOYENS POUR L'APPRENTISSAGE

Alors que le Gouvernement souhaite atteindre le million d'apprentis d'ici 2027, il a diminué de 10% les niveaux de prise en charge des coûts contrats, une baisse supplémentaire subie par les établissements de formation. J'ai alerté la ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnelle des conséquences sur le tissu artisanal dont bon nombre de professions sont déjà en tension.



Rencontre avec les élèves du CFA

SOUTIEN À NOTRE LANGUE OCCITANE - POUR UN CURSUS DES LANGUES RÉGIONALES :

Dans le prolongement de la loi MOLAC, j'ai soutenu, par une question écrite, la protection patrimoniale des langues régionales comme expression de la diversité culturelle et la nécessité de maintenir le cursus de langue régionale au sein des établissements publics et lors des concours de recrutement des enseignants.

L'éducation est l'arme
la plus puissante que nous puissions
utiliser pour changer le monde.

N.Mandela

AGRICULTURE

La Dordogne compte 6000 exploitations agricoles et plus de 200 nouvelles installations chaque année. Avec ses 14 000 salariés agricoles et 30 signes officiels de qualité, elle fait également partie des départements leaders en agriculture biologique.

Depuis 3 ans, je multiplie les rencontres et déplacements sur le terrain pour être au plus près des préoccupations des agriculteurs qui doivent sans cesse s'adapter au contexte international particulièrement complexe, aux conséquences du changement climatique, mais également aux conséquences d'une politique européenne de libre-échange qui met à mal le modèle d'une agriculture traditionnelle à taille humaine.



Échange avec les élus de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Au Sénat, je défends avec mon groupe parlementaire CRCE-K, une agriculture nourricière, respectueuse de l'environnement et qui garantit une juste rémunération.

«L'agriculture doit être libérée des lois du marché»

Avec mon groupe, nous demandons depuis plus de trois ans à travers une résolution, la poursuite de la procédure de ratification du CETA par sa transmission au Sénat afin que nous puissions nous prononcer sur ce qui condamne une partie des élevages de France. Modèle d'une économie mondiale ultralibéralisée, ce traité de libre-échange n'est pas à la hauteur des enjeux du siècle.

Après une bataille acharnée dans l'hémicycle, la ratification du CETA a été rejetée le 21 Mars 2024 par une large majorité au Sénat. Mon groupe a permis ce vote en inscrivant le projet de loi de ratification dans sa niche parlementaire.

Par voie de presse, j'ai réagi par ailleurs au rapport de la Cour des Comptes qui dénonce début 2023 la nécessité de réduire le cheptel français pour des raisons environnementales. Préconisation hors-sol et inconcevable quand on est premier département français pour le veau de boucherie et où les conditions d'élevage traditionnel favorisent une viande de qualité et la régénération des sols.

De la même façon, si j'ai dénoncé la réintroduction des néonicotinoïdes, je ne crois pas me tromper de combat en pensant que ce qui frappe le plus durement les betteraviers, ce ne

sont pas les réglementations, mais bien la fin d'un marché régulé et protecteur ainsi que le manque d'investissements dans la recherche pour trouver des solutions alternatives.

Dans le cadre d'un débat sur l'avenir de notre modèle agricole je suis intervenue ce 13 février 2024 au nom de mon groupe pour relayer le cri de détresse des paysans, révélateur d'une profonde inquiétude qui doit nous amener à traiter ce qui est le cœur du problème, à savoir le prix payé aux producteurs lorsque l'on sait que sur 100 euros en alimentation, seulement 6,90 euros vont dans la poche du producteur.

Les avancées contractuelles permises par les lois EGALIM 1 et EGALIM 2 ont déçu les agriculteurs et ont juste eu le mérite d'avoir fait connaître davantage les coûts de production sans les faire respecter pour autant.

Nous le redisons avec force ; seule une remise en cause profonde des rapports de force dans la chaîne de valeur peut véritablement changer la donne.

Pour cela, il faut que l'État et les agriculteurs eux-mêmes interviennent directement dans la formation des prix et des marges, et cela passe par l'instauration d'un niveau plancher du prix d'achat au producteur.

Une reconnaissance évidente portée depuis 1995 par l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France, que j'avais reprise dans mon rapport parlementaire sur la situation des femmes en ruralité.

Plus récemment, nous avons adopté la loi visant à aligner le mode de calcul des retraites des agriculteurs non-salariés sur le régime général à partir du 1er janvier 2026. Une revendication de longue date du syndicat agricole majoritaire. La France compte 1,3 million d'anciens agriculteurs non-salariés (chefs d'exploitation, conjoints et aides familiaux) percevant une retraite autour de 1 150 euros bruts par mois. La loi vise ainsi à l'équité entre assurés sociaux relevant des pensions agricoles.

« LE LONG COMBAT POUR DES RETRAITES AGRICOLES DIGNES »

Grâce au formidable travail de notre collègue député André Chassaigne, les retraites agricoles ont été revalorisées en 2020 permettant à 230 000 retraités agricoles de voir leur pension passer à 85% du SMIC net pour une carrière complète. En 2022, nous avons poursuivi son combat au Sénat et fait adopter à l'unanimité l'étendue du dispositif aux conjoints collaborateurs et aides familiaux. Malgré ces avancées historiques, les interprétations restrictives réalisées par les services de la sécurité sociale nécessitent régulièrement des ajustements législatifs par des amendements aux PLF et PLFR.

UNE PAC POUR DES

TERRITOIRES VIVANTS :

L'agriculture et l'alimentation ont des effets directs sur l'aménagement de nos territoires, leurs paysages et leur tissu économique. Il faut une Politique Agricole Commune (PAC) qui soutienne les emplois agricoles plutôt que les surfaces et les volumes de production. Nous devons soutenir les petites fermes qui ont des retombées positives en termes d'emploi, d'accès à une alimentation de qualité et de proximité mais aussi de préservation des ressources naturelles sur nos territoires. La crise sanitaire a été révélatrice de l'urgence de prendre une autre direction y compris en matière de transition écologique.



Je continuerai à défendre :

- La revalorisation du minimum des retraites agricoles, à hauteur du SMIC net, indexé sur l'inflation.
- La parité des retraites agricoles des aides familiaux et des conjoints, principalement des agricultrices, avec celles des chefs d'exploitations.
- La prise en charge de la dépendance ou perte d'autonomie à 100% par la sécurité sociale.

ÉLUS ET RETRAITÉS AGRICOLES, UNE INJUSTICE RÉPARÉE

L'examen du projet de loi pour pouvoir d'achat en juin 2022 nous a permis de revenir par amendement sur une anomalie relayée par l'Association des Maires ruraux de France, afin de permettre aux retraités agricoles qui exercent un mandat local de bénéficier de la revalorisation des pensions agricoles à 85 % du SMIC pour une carrière complète de chef d'exploitation prévue par la loi Chassaing 1. Autre avancée, le Sénat a adopté en janvier 2023, la proposition de loi visant à calculer la pension de retraite agricole sur les 25 meilleures années.

DÉFENDRE LES FILIÈRES DU PÉRIGORD

J'ai relayé auprès du ministre de l'Agriculture la nécessité d'octroyer une aide d'urgence aux agriculteurs du Ribérais touchés par la tempête de grêle afin de pallier le manque de revenus et la perte des récoltes. J'ai vécu ce drame au plus proche en me rendant sur place dès les premiers jours et en y revenant plusieurs fois durant les mois et années suivantes, échangeant avec des femmes et des hommes qui, pour certains, ont perdu une vie de travail en quelques minutes. J'ai pu mesurer les conséquences du changement climatique mais surtout les limites du système assurantiel. Un fonds d'urgence de 3,6 millions d'euros a été alloué aux agriculteurs touchés par les intempéries du 20 Juin et 2,4 millions d'euros aux exploitants forestiers.

J'ai défendu avec force et conviction les producteurs de gras du Périgord fortement impactés par la grippe aviaire en 2021 et 2022. Fleuron de notre gastronomie et de l'identité de notre territoire, j'ai eu à cœur d'accompagner ces femmes et ces hommes passionnés. Je suis ainsi intervenue auprès du ministre pour demander des solutions alternatives au confinement et permettre la sauvegarde d'espèces endémiques du Périgord en dérogeant à l'abattage systématique des élevages voisins d'un foyer contaminé.



Amendements et propositions de loi de mon groupe

- Proposer une conférence annuelle sectorisée selon le type de production afin de fixer un prix de référence à l'année ;
- Empêcher la vente à perte pour les agriculteurs ;
- Limiter les importations déloyales en interdisant celles qui ne respectent pas les mêmes normes sanitaires environnementales et sociales que l'on exige de nos productions en France ;
- Alors que le vaccin préventif n'était pas encore prêt, j'ai demandé par amendement un fond d'indemnisation de 5 millions d'euros face à la grippe aviaire qui a frappé durement le département ces dernières années ;
- Soutenir les aviculteurs face à la grippe aviaire en demandant le remboursement des autocontrôles hebdomadaires des volailles élevées en plein-air ;
- Demander le réajustement de la loi EGALIM afin de permettre un prix réellement protecteur pour les deux bouts de la chaîne que sont le producteur et le consommateur ;
- Demander une refonte du dispositif de calamités agricoles ;
- Déposer une proposition de loi pour lutter contre la hausse du prix des matières premières.

J'ai soutenu et défendu :

- Un encadrement légal de l'agrivoltaïsme qui permette de maintenir et de développer l'activité agricole tout en préservant le foncier ;
- Les préoccupations des apiculteurs face au déclin des pollinisateurs, la nécessaire lutte contre le frelon asiatique et les fraudes massives aux miels importés sur le marché européen ;
- La noix du Périgord face à la chute des prix en interpellant le ministre pour un dispositif d'indemnisation exceptionnel ;
- L'avenir de la filière pomme en relayant le cri d'alarme des pomiculteurs quant aux prix pratiqués par la grande distribution.
- Une hausse de l'aide aux sinistrés de l'orage de grêle du 21 juin 2022 : communes, agriculteurs, particuliers. J'ai interpellé le ministre de l'Agriculture et appuyé, par une question orale, l'obtention d'une aide exceptionnelle supplémentaire.

« Il y a urgence à ce que nous puissions examiner la Loi de Programmation Agricole afin de répondre à la colère des agriculteurs. »

Je serai vigilante sur les 5 axes de la loi d'orientation : la formation, l'installation, la transmission, le revenu paysan et l'adaptation à la transition face au changement climatique. Cette colère est légitime et ancienne. Sans mesures fortes en matière d'intervention publique, de garanties de prix et de protection face aux marchés, nos agriculteurs sont pris en étau entre l'industrie agroalimentaire et la grande distribution.

La PAC doit retrouver sa raison d'être : permettre aux citoyens européens de se nourrir sainement à des prix raisonnables tout en assurant aux agriculteurs de vivre dignement du fruit

de leur travail. Soumis à la concurrence et aux traités de libre-échange, beaucoup de nos agriculteurs n'arrivent plus à vivre de leur travail.

C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe parlementaire CRCE-K, nous n'avons eu de cesse de nous battre pour une meilleure répartition des fonds européens afin de soutenir un modèle d'agriculture familiale, et défendons l'objectif de retrouver en France 500 000 agriculteurs d'ici 2030, correctement rémunérés, tout en accompagnant les transformations agroécologiques des pratiques agricoles.



DÉFENDRE LA FILIÈRE NOIX

La filière noix est confrontée depuis 2022 à une crise importante. En Dordogne, les récoltes sont en chute libre et le chiffre d'affaires divisé par deux en deux ans, victime collatérale des aléas climatiques et d'une surproduction mondiale.

Symbole gastronomique de notre terroir, l'AOC Noix du Périgord doit être valorisée et le travail des nuciculteurs protégé. J'ai relayé cette situation et interpellé le ministre de l'Agriculture pour un accompagnement renforcé de la filière et un dispositif d'indemnisation exceptionnel.

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION

DU FRELON ASIATIQUE

Premier département de Nouvelle-Aquitaine en nombre d'apiculteurs, la Dordogne bénéficie d'une flore très diversifiée qui permet de produire une gamme de miels variée.

À plusieurs reprises, j'ai alerté le Gouvernement notamment face au déclin des pollinisateurs, la nécessaire lutte contre les frelons asiatiques et sur cette question récurrente des fraudes massives aux miels importés sur le marché européen.

Des sujets largement évoqués au Congrès de la Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD) auquel j'ai assisté le 13 octobre 2023.

A l'unanimité, le Sénat a adopté le 11 avril 2024 une proposition de Loi visant à contrer la prolifération du frelon asiatique et à sauvegarder la filière apicole.

Notons que le Département de la Dordogne poursuit son accompagnement de la filière à travers des aides à l'investissement et au fonctionnement d'Apidor (l'Union des Apiculteurs de la Dordogne).



Intronisation confrérie du Miel et des Abeilles du Périgord

ENVIRONNEMENT

RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

ENVI

UNE PREMIÈRE ANNÉE DE MANDAT PARTICULIÈREMENT DENSE : LA DÉCLINAISON DES OBJECTIFS CLIMATIQUES

En qualité de vice-présidente de la Commission aménagement du territoire et développement durable, j'ai, dès 2021, endossé le rôle de cheffe de file de mon groupe parlementaire pour l'examen de la loi « Climat et résilience ». Dans l'hémicycle, j'ai dénoncé les nombreuses insuffisances du texte, résultat d'une politique des petits pas, loin d'être à la hauteur des changements économiques et sociaux nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

En France, la consommation des énergies fossiles est responsable de 70 % des émissions de gaz à effet de serre.

Avec mon groupe au Sénat, nous défendons :

- le mix énergétique alliant le nucléaire aux énergies renouvelables, le développement des transports décarbonés et l'aménagement de pistes cyclables ;
- la rénovation énergétique des logements
- l'adoption de modèles agricoles durables (l'agroécologie notamment).
- la création d'emplois dans le secteur de l'environnement.

Parmi les nombreux amendements que j'ai portés lors du



Travaux de la commission aménagement du territoire et développement durable.

débat de ce texte, j'ai aussi défendu le renforcement des pouvoirs des élus locaux dans l'installation des centrales éoliennes ainsi que la prise en compte des particularités des communes rurales dans la lutte contre l'artificialisation des sols. Afin de proposer une alternative plus détaillée, j'ai, dans la foulée, déposé une proposition de loi visant à garantir les objectifs climatiques de la France et permettre le financement de la bifurcation écologique.

FEUX DE FORÊTS - RENFORCER

LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

En détruisant 66 000 hectares de forêts françaises, les incendies de l'été 2022 ont incontestablement fait figure d'électrochoc et d'accélérateur de prise de conscience de l'intensification et de l'extension du risque incendie dans notre pays. Ma visite à la Teste de Buch n'a fait que conforter ma conviction de la nécessité d'adapter la gestion de nos forêts face au changement climatique.

Intégrer la commission spéciale chargée de l'examen de la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre les incendies m'a permis de porter au Sénat le manque de moyens alloués à l'Office National des Forêts (ONF) ainsi qu'aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) dont les dotations de soutien aux investissements structurants ont chuté de 60 % depuis 2017.

La Dordogne est le 3e département forestier de France avec une couverture boisée représentant 45% du territoire soit, 420 000 hectares. Dans le cadre du renforcement par l'État des moyens alloués aux SDIS, 5 millions d'euros ont été attribués au SDIS 24 afin de renforcer sa flotte de camions de lutte contre les feux de forêt.



Feux de forêts, La Teste de Buch avec André Chassaigne

GESTION DE L'EAU

Alerte sur la panne sèche : l'urgence d'agir

Dans une tribune cosignée avec 143 de mes collègues sénatrices et sénateurs, j'ai alerté sur la faiblesse des mesures du plan eau annoncé début 2023 par le Gouvernement ; un plan qui ne prend pas la mesure de l'ampleur du changement de la pluviométrie alors même qu'elle nous impose de réviser profondément notre approche de la politique de l'eau et d'apporter une réponse publique forte et adaptée à la retenue et au partage de la ressource.

Au cours de l'été 2022, des dizaines de communes avaient leurs robinets à sec. Nous devons éviter les conflits d'usage entre consommateurs, agriculteurs, énergéticiens et professionnels de loisirs.

Aussi, la sécheresse nous impose de dessiner un plan national pour l'eau assorti des moyens financiers indispensables pour les communes et les groupements. La sobriété, bien que nécessaire, ne suffira pas.

Inauguration de la première piscine naturelle et biologique de Dordogne à Montignac-Lascaux.



UN RAPPORT D'INFORMATION SÉNATORIAL POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

J'ai intégré ce groupe de travail sénatorial avec, pour rapporteur, Hervé GILLÉ, mon collègue sénateur de Gironde. Après de nombreuses auditions, nous avons pu identifier les failles de la politique publique de l'eau et proposer des solutions pour faire face au défi d'une gestion partagée d'un bien commun précieux et de plus en plus rare.

Nous avons formulé 53 recommandations. Ainsi, notre rapport suggère notamment l'extension de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), comme cela est envisagé à Bergerac, ou encore le développement de synergies entre eau et énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques au-dessus de certaines sources afin de limiter le phénomène d'évaporation.

À noter que la rénovation des réseaux nous indique qu'au rythme actuel, il faudrait plus de 150 ans pour renouveler l'intégralité des réseaux d'eau des villes de taille moyenne et de leurs communautés, et 140 ans pour les réseaux d'assainissement collectifs.

Ce vieillissement se traduit par des fuites équivalentes à un taux de perte moyen de 20 %. À ce problème récurrent, est venu s'ajouter, durant l'été 2022, celui de la rupture d'approvisionnement. 600 arrêtés de restriction des usages de l'eau ont été pris par les préfets. La solidarité intercommunale et les interconnexions ont permis de faire face au manque d'eau en organisant des ravitaillements et des transferts d'eau.

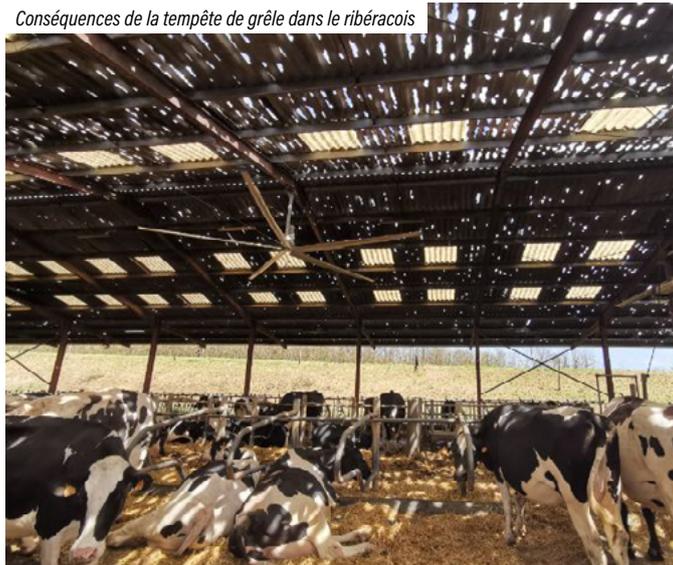
La question sensible des retenues pour l'agriculture a été abordée ainsi que la question de la concertation locale dans le cadre de l'outil aujourd'hui bien connu, le PTGE, ainsi que le renforcement du levier financier et, sur ce chapitre, les nécessaires moyens à allouer aux agences de l'Eau.

CATASTROPHES NATURELLES

MIEUX PRÉVENIR- MIEUX RECONSTRUIRE

L'impact du changement climatique sur le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles va encore s'aggraver. La reconnaissance et l'indemnisation de ces événements sont soumises à un régime à bout de souffle que le Sénat propose de réformer depuis 2019.

Conséquences de la tempête de grêle dans le ribéracois



Ma proposition de loi visant à garantir le droit à l'eau :

par l'instauration d'une quantité quotidienne gratuite suffisante afin de répondre aux besoins élémentaires permettant d'assurer hygiène, intimité et dignité à toutes et tous.

LE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)

UN ENJEU MAJEUR

145 % c'est l'explosion du nombre de sinistres causés par le retrait gonflement des argiles entre la période 2006-2024 par rapport à la période 1989 - 2005.

Cheffe de file pour mon groupe sur la proposition de loi examinée au Sénat le 28 mai 2024, j'ai rappelé que 10,5 millions de maisons individuelles, soit 54 % du parc, sont menacées par ce phénomène.

Ce texte émanant du groupe écologiste préalablement adopté à l'Assemblée nationale prévoyait d'améliorer l'indemnisation des sinistres, de modifier les critères de reconnaissance de catastrophe naturelle et de rendre notamment la procédure d'expertise plus efficace et impartiale.

Si ce texte que j'ai voté au nom de mon groupe constituait une avancée, il a été rejeté par la majorité sénatoriale qui a, dans le même temps, déposé une nouvelle proposition de loi qui devrait être mise en débat avant la fin de l'année 2024.

En Dordogne, sur les 303 communes qui ont fait la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, 135 n'ont pas abouti.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises avec mon collègue Serge MERILLOU, par courrier et questions écrites au Gouvernement, appuyés par le soutien de nombreux maires.

Mandatée par mon groupe pour continuer à être cheffe de file sur ce dossier, j'entends m'investir particulièrement sur le texte à venir.

TRANSPORTS CONCILIER MOBILITÉS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU FERROVIAIRE

Alors que le secteur des transports représente 30% des émissions de gaz à effet de serre, le ferroviaire, qui émet 9 fois moins de CO2 que le transport routier, est la colonne vertébrale des mobilités d'avenir. Il doit être accessible à tous. Aussi, à l'initiative de mon groupe parlementaire, la proposition de résolution pour un grand plan national de développement du transport ferroviaire a été adoptée au Sénat fin 2022.

Les mesures que je défends avec mon groupe :

- Développer le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises ;
- Doubler le nombre de kilomètres de voies afin d'assurer une desserte fine du territoire en réhabilitant les petites lignes et le développement du fret ferroviaire ;
- Assurer une desserte qui garantit l'égalité territoriale par des investissements majeurs en faveur des territoires oubliés ;
- Accompagner les collectivités qui s'engagent dans les grands projets d'intermodalité et les intégrer dans toutes les décisions d'investissement de l'Etat à l'image des projets conduits par l'agglomération de Périgueux.

À l'occasion d'une réunion de travail avec le ministre des Transports, j'ai insisté sur les besoins en matière de modernisation et de régénération des réseaux. Dans le cadre des 100 milliards d'euros annoncés par Elisabeth Borne sur le ferroviaire d'ici 2040, les lignes Intercités, dont celle de PARIS/ORLEANS/LIMOGES/TOULOUSE (POLT), qui transportent 12 millions de voyageurs annuellement, vont faire l'objet de travaux attendus de longue date.



Échange avec le Ministre des transports

« OUI, IL FAUT RÉNOVER ET PÉRENNISER LA LIGNE AGEN PÉRIGUEUX »

Plus de 80 maires du Lot et Garonne et de la Dordogne ainsi que les associations d'usagers ont alerté au mois de janvier 2024 sur l'urgence que soient achevés les travaux de régénération complète de cette ligne.

La Région attend le retour d'études préliminaires qui doivent définir la consistance, l'estimation du coût de l'opération et déterminer par ailleurs le calendrier d'exécution des travaux à l'horizon 2028.

Elle confirme de son côté son engagement pour aider la pérennisation de cette ligne et veillera avec l'État à ce que SNCF RESEAU assume les travaux d'urgence permettant le maintien du service ferroviaire.

Le service public ferroviaire doit répondre aux besoins de transport qui se posent aussi bien pour les déplacements de personnes que pour l'acheminement des marchandises. Son développement est au cœur des enjeux environnementaux.



Échanges avec CGT Cheminot

ÉNERGIE

La puissance publique doit reprendre la main

« La crise actuelle nous rappelle que l'énergie est un bien commun qui doit être sorti des griffes du marché et dont les prix doivent être encadrés. »

UN CADRE PROGRAMMATIQUE QUI INTERROGE.

Sans consultation préalable du Parlement sur la stratégie énergétique de notre pays, le Gouvernement a mis en débat deux projets de lois relatifs aux énergies renouvelables et au nucléaire. Désapprouvant cette méthode politique ainsi que la libéralisation de secteurs stratégiques, je me suis abstenue avec mon groupe sur ces deux textes. Après avoir dénoncé l'insuffisance des investissements dans les savoir-faire techniques nucléaires, j'ai rappelé avec mes collègues que seule la sortie du système concurrentiel et la maîtrise publique permettraient une planification efficace à même de garantir une transition énergétique décarbonée.

LA NÉCESSITÉ DE BLOQUER LES PRIX DE L'ÉNERGIE POUR LES COLLECTIVITÉS

Face à l'emballlement historique des prix de l'énergie et à la mise en danger des services publics locaux, j'ai défendu l'ouverture des tarifs réglementés de vente de l'énergie aux collectivités en déposant avec mon groupe parlementaire une proposition de loi dans le cadre de notre niche parlementaire. J'ai regretté que la majorité sénatoriale s'oppose à l'adoption de ce texte qui propose pourtant d'accompagner les collectivités asphyxiées par des factures énergétiques en hausse dans certains cas de 300 %, au risque de mettre en péril équilibres financiers et projets d'investissement.

Dans le cadre de la niche parlementaire de mon groupe CRCE-K nous avons déposé une Proposition de loi qui devrait être débattue en octobre visant à la création du GROUPE ÉNERGIE DE FRANCE.

Pour ce faire, nous proposons la création d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui assurerait l'entièreté du service public de l'énergie dont la gestion et le développement seraient confiés à trois opérateurs publics distincts en charge des activités de production, transformation, transport, stockage, distribution et fourniture d'électricité, de gaz et de pétrole sur le territoire national.

J'ai cosigné avec mes collègues :

- Une proposition de loi visant à protéger les collectivités territoriales de la hausse des prix de l'énergie en leur permettant de bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'énergie.
- Une proposition de résolution invitant le Gouvernement à sortir le système électrique des mécanismes concurrentiels du marché unique européen.

Maintenir le maillage des agences ENEDIS en Dordogne

J'ai alerté par question orale le Gouvernement sur la fermeture projetée des agences de proximité du distributeur d'énergie ENEDIS dans notre Département, notamment à MONTIGNAC et MUSSIDAN.

Cette stratégie de rationalisation n'est pas sans conséquences sur la qualité du service public avec en cascade, l'allongement des délais de dépannage des usagers. Les dividendes versés aux actionnaires de la maison mère EDF sont passés de 540 millions d'euros en 2021 à 1,2 milliard en 2023. Que dire aux usagers qui, eux, ont vu leurs factures énergétiques exploser de plus de 77 % depuis 2014 ?



SOCIAL

RÉFORME DES RETRAITES : UN COUP DE FORCE INSTITUTIONNEL ET DÉMOCRATIQUE

Après 10 jours et 10 nuits d'examen, et plus de 100 heures de débats, le Sénat a adopté la réforme des retraites grâce au recours au vote bloqué de l'article 44 alinéa 3 de la Constitution.

105 voix pour, 112 voix contre. En minorité, les trois groupes de gauche, socialiste, communiste, écologiste s'y sont opposés.

Sur fond d'inflation et alors que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) n'y voyait pas une nécessité immédiate, le Gouvernement a fait adopter de force, par 49-3, son projet d'allongement de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans ainsi que la disparition programmée des régimes spéciaux de retraite. Le projet, non voté à l'Assemblée nationale, a fait se lever une mobilisation syndicale et populaire inédite.

Lors des débats en hémicycle, je suis notamment intervenue :

- Sur le financement du système des retraites, qui ne tient pas à la durée de travail des salariés mais au partage de la valeur ajoutée qui demeure profondément inégalitaire.
- Pour défendre une rémunération juste et digne pour les agriculteurs.
- Pour protester contre l'inégalité supplémentaire que la réforme va faire peser sur les femmes, alors qu'elles subissent déjà nombre de discriminations au travail et perçoivent une pension de retraite 40% inférieure à celle des hommes.

LES PARLEMENTAIRES COMMUNISTES ONT PORTÉ ET DÉFENDU L'ABAISSEMENT DE LA RETRAITE À 60 ANS ET 37,5 ANNUITÉS DE COTISATION, LA MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL, UN PARTAGE DE LA RICHESSE CRÉÉE PLUS ÉQUITABLE ET LA MISE À CONTRIBUTION DES HAUTS REVENUS FINANCIERS.

Ce débat est encore d'actualité après la constitution du Gouvernement Barnier.



Question au Gouvernement sur la suppression du timbre rouge

LOI ASSURANCE CHÔMAGE

Ouvrant la possibilité pour le Gouvernement de moduler par décret les règles d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique, la loi acte la suppression des droits d'indemnisation pour les assurés refusant 3 propositions de CDI ou en cas d'abandon de poste. Avec mon groupe parlementaire j'ai déposé une motion de rejet sur ce projet de loi et :

- Rappelé que 50 % des chômeurs vivent sous le seuil de pauvreté et que, suite à la réforme de 2019, 1 million d'allocataires ont perdu 150 € d'allocation mensuelle.
- Souligné l'importance de renouer avec la logique de solidarité salariale interprofessionnelle qui protège chacun contre le risque du chômage.
- Défendu l'investissement massif dans la formation professionnelle et la revalorisation des salaires.

Au point mort compte tenu de la situation politique du pays, ces dispositions n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'un décret.

PROJET DE LOI PLEIN EMPLOI : UN AVENIR INCERTAIN POUR L'INSERTION

Le Projet de loi visant à atteindre le « plein emploi » d'ici 2027 a introduit la contrepartie de 15 à 20 heures de travail hebdomadaires au versement des prestations sociales. Laissant poindre un abaissement du niveau d'accompagnement des chômeurs et faisant fi des freins d'accès à l'emploi ou de la précarité dans de nombreuses professions, mon groupe parlementaire s'y est opposé. En circonscription, j'ai reçu, avec Serge Mérillou, les représentants des missions locales de Dordogne et relayé auprès du ministre leurs inquiétudes quant à leur avenir et aux missions d'accompagnement transversal qu'elles offrent aux jeunes en difficulté.



Visite de France Travail, Périgueux.

DÉLÉGATION AUX DROITS

DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG - UNE BELLE VICTOIRE POUR UNE JUSTE CAUSE

C'est avec une large majorité que le Parlement, réuni en Congrès à Versailles lundi 4 mars 2024, a adopté cette révision constitutionnelle qui confère la « liberté garantie » à l'avortement désormais intégrée à l'article 34 de notre Constitution par 780 voix pour, 72 contre et 50 abstentions.

Dans une actualité où les extrêmes se renforcent et où les droits des femmes sont niés ou fragilisés dans de nombreux pays, il est heureux que la France montre le chemin.

Pour que ce droit puisse s'exercer complètement et dignement, il faudra remédier aux carences de notre système de santé dont la faiblesse des moyens complique l'exercice pratique de l'IVG.

Et surtout n'oublions pas tous les autres combats qui restent à mener afin que les femmes puissent jouir au quotidien de l'entière de ces deux fondements de notre devise républicaine que sont la liberté et l'égalité.



Constitutionnalisation de l'IVG

Des recommandations concrètes pour améliorer la situation des femmes en ruralité

RAPPORT « FEMMES ET RURALITÉS : EN FINIR AVEC LES ZONES BLANCHES DE L'ÉGALITÉ »



Remise du rapport «Femmes et Ruralité» à G. Larcher

Rapporteuse avec 8 collègues de la délégation aux droits des femmes, nous avons formulé 70 recommandations en vue d'intégrer ces préoccupations à l'Agenda rural mis en place par l'exécutif. Face au réel déficit de circulation d'informations sur les situations de violences familiales, le rapport propose de désigner un référent « égalité » dans chaque conseil municipal, en l'associant à des moyens financiers adéquats afin de renforcer le suivi des victimes.

De son côté, l'Association Nationale des Maires Ruraux a mis en place, en lien avec la Gendarmerie Nationale, le réseau ERRE (Élu Rural Relais de l'Égalité) constitué d'élus référents dans l'aide aux victimes.

ADOPTION DE LA LOI CHASSAIGNE : 122 €

SUPPLÉMENTAIRES POUR LES CONJOINTES AGRICOLES

Après examen dans l'espace réservé de mon groupe parlementaire, la proposition de loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite, a conduit à l'amélioration des retraites des conjointes et des aides familiales agricoles. Ces mesures à l'initiative de mon collègue député André Chassaigne ajoutent ainsi 122€ nets supplémentaires par mois aux pensions pour une carrière agricole complète à compter du 1er novembre 2022.

La Délégation aux droits des femmes est à l'origine de nombreux rapports d'information qui dressent un état des lieux et des préconisations afin d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Durant ces trois années de travail, plusieurs rapports d'information ont été publiés :

- Soutien à la Parentalité : agir pour toutes les familles des Outre-mer ;
- La Santé des femmes au travail : des maux invisibles.
- « Porno l'enfer du décor ».
- Parité dans la haute fonction publique : 10 ans après la loi Sauvadet.
- Place des femmes dans l'entreprise : assurer la mixité à tous les échelons.
- Sur les Familles monoparentales

VIE ASSOCIATIVE

Après l'Assemblée nationale, le Sénat a également approuvé une proposition de loi qui permet de « renforcer l'engagement, améliorer sa reconnaissance et faciliter la vie des bénévoles dans la vie associative ».

UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX FORMATIONS

Le texte assouplit notamment les conditions permettant aux bénévoles d'accéder à des droits individuels à la formation, par le biais du dispositif existant du Compte engagement citoyen (CEC). Les personnes y seront éligibles après un an d'engagement en association, contre trois ans actuellement. La proposition de loi facilite par ailleurs les conditions de recours au Congé d'engagement associatif, destiné à des salariés qui exercent bénévolement des fonctions de direction dans des structures associatives. Elle ouvre aussi aux entreprises de moins de 5.000 salariés le « mécénat de compétence », leur permettant de prêter de la main-d'œuvre aux associations.

Avec mon groupe, nous aurions souhaité une loi plus ambitieuse capable de redonner à l'engagement associatif sa juste et légitime valeur. Nous avons néanmoins voté favorablement ce texte qui vise à conforter le statut des associations sur le plan réglementaire.

Nous devons rester lucides sur la nécessité de veiller à conforter cet engagement irremplaçable qui tient à l'altruisme et participe à faire société, à faire du commun tout en jouant un rôle primordial au sein de nos collectivités.

MÉMOIRE POUR NE JAMAIS OUBLIER

En cette année 2024 qui marque le 80ème anniversaire des débarquements et de la libération de notre pays, j'ai assisté à de très nombreuses commémorations dans notre Département qui fût un haut fief de la résistance.

A l'heure où le racisme et l'antisémitisme resurgissent à visage découvert et où les guerres déchirent notre planète, nous avons le devoir de transmettre le flambeau de la mémoire aux jeunes générations.

AGIR POUR LA PAIX demain en Europe et pour tous les peuples du monde. C'est le plus grand des combats.



Commémoration du 11 juin 1944 à Mussidan



80e anniversaire de la tragédie de Martel à Marsaneix



Accueil du bureau national de la MSA



Centre pénitencier, Mauzac



Cérémonie commémorative Périgueux



Échange avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat



Extension gendarmerie St Martial d'Albarède



Inauguration à Négrondes



Inauguration aux Lèches



Inauguration à Lacropte



Hommage à M. Manouchian, Bergerac



Foire aux vins d'Agonac.jpg



Inauguration à Saint-Amand-de-Vergt



Inauguration Savignac les Eglises



Inauguration à Sorges et Ligeux



Inauguration St Pierre d'Eyraud



Inauguration de France Service, Coursac



Inaugurations à Hautefort



Jeunes sapeurs pompiers de Bergerac



Octobre rose à Marsac sur l'Isle



Participation à la table ronde sur le métier de secrétaire de mairie, CDG24



Pose 1ère pierre ESAT OSEA



Remise de la médaille du Sénat à Irène Sapir



Rencontre avec élus de la cdc Porte Sud Périgord



Rencontre avec les élus du Grand Périgueux



Rencontre élus cdc Vallée Dordogne Forêt Bessède



Sarliac sur l'Isle



Inaugurations St Rémy sur Lidoire



Visite Restos du Coeur, Coulouxiex-Chamiers



Visite de l'entreprise Casadou, Douville



Visite de l'entreprise d'insertion La Tresse, Les Lèches



Visite de l'entreprise Parsat, Eymet



Visite du Secours Populaire, Périgueux



Cérémonie de fin de scolarité École nationale de police, Périgueux

SUR LE TERRAIN
aperçu de quelques déplacements



Au Sénat :

Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, 75291 PARIS CEDEX 06

01 42 34 49 26 / Cécile Collet-Robic 07 88 02 16 98

En circonscription :

Espace Aragon , 1 place du 08 mai 1945 24000 Périgueux

06 33 36 06 85 / Bénédicte Zapera Brait (06 38 48 12 14) et Clémence Célièrier

Me suivre :

mc.varaillas@senat.fr / marieclaudevaraillas.fr

 Marie-Claude Varaillas, sénatrice de la Dordogne

 @MVaraillas

 [marieclaudevaraillas](https://www.instagram.com/marieclaudevaraillas)

Vous pouvez retrouver le compte-rendu de mes travaux au Sénat sur mon site internet marieclaudevaraillas.fr, ainsi que de nombreux articles sur l'actualité en circonscription. Pour recevoir ma lettre d'information, vous pouvez vous inscrire en scannant le QRCode suivant)



Directeur de publication Marie Claude Varaillas
Mise en page Joce Office

Impression : Nouvelle Imprimerie Moderne - Périgueux - Labélisée Imprim'Vert